

LA RÉPUBLIQUE
En Marche!

PRISE DE
POSITION

**L'AVENIR DE
LA DETTE**

MARS 2021

INTRODUCTION

Loin des slogans faciles mais contre-productifs comme l'annulation de la dette, **nous proposons ici un chemin sérieux et équilibré de gestion de notre dette Covid**. Ces 9 recommandations permettent de tenir compte du caractère exceptionnel de cette crise et de ne pas reproduire les erreurs de 2009 quand les gouvernements avaient trop tôt resserré les vannes budgétaires. Nous en avons retenu la leçon : c'est pourquoi nous jugeons d'abord nécessaire de maintenir le « quoi qu'il en coûte » français et européen tant que nous ne sommes pas sortis de cette crise, notamment pour développer de nouvelles mesures de soutien à notre jeunesse lourdement frappée par les conséquences de la pandémie.

En parallèle, il nous faut préparer l'avenir. Cela veut dire notamment tirer parti des taux bas pour sécuriser le financement des investissements dont nous aurons besoin pour la transition écologique sur le prochain quinquennat. Mais cela passe aussi par la soutenabilité de notre modèle social en reprenant, une fois la crise passée, la trajectoire de réduction des déficits publics et de réformes tracées entre 2017 et 2019, et en excluant toute hausse des prélèvements obligatoires. C'est grâce à l'action menée depuis 2017 que la France a pu s'engager dans le « quoi qu'il en coûte » depuis mars 2020 : si une crise devait survenir à l'avenir, nous devons de nouveau être prêts.

Ce chemin équilibré est un Pacte avec les Français.

1

DÉNONCER LE DÉBAT SUR L'ANNULATION DE LA DETTE COVID

L'annulation de la dette serait une **faute politique et technique**. Ce débat toxique fait porter des risques inconsidérés et envoie un signal alarmant aux Français et aux marchés sur l'état de nos finances publiques. Il jette le doute sur la crédibilité de nos institutions et de la Banque centrale européenne (BCE), alors même que notre pays bénéficie aujourd'hui de conditions d'emprunt quasi gratuites. Les gains sont nuls et les risques très élevés : **pour la majorité présidentielle, l'annulation n'est pas une option.**

Une annulation de la dette détenue par la BCE nécessiterait une unanimité

irréalisable au niveau européen, d'autant que ce débat n'existe quasiment nulle part ailleurs en Europe. Elle saperait non seulement la crédibilité de la France auprès de ses partenaires européens, mais aussi la confiance collective dans la monnaie commune. Promouvoir l'annulation de la dette détenue par la BCE mettrait également en risque tous les progrès réalisés en Europe dans la gestion de cette crise : politique monétaire accommodante, plan de relance historique et réforme des règles budgétaires.

L'irresponsabilité des promoteurs de cette idée doit être dénoncée.

Le vote du Parlement européen sur ce sujet en date du 10 mars 2021 est très clair : à l'exception de l'extrême-gauche, aucun groupe politique ne soutient cette idée.

● RECOMMANDATION 1 :

Ne pas annuler la dette Covid. Soutenir une telle position reviendrait à décrédibiliser la France au niveau européen et mettrait en danger tous les progrès réalisés en Europe dans la gestion de cette crise.

2

IDENTIFIER ET ISOLER LA DETTE COVID

Avec le « quoi qu'il en coûte », l'État a agi de manière historique face à une situation exceptionnelle.

La dette qui en résulte est donc elle aussi exceptionnelle. Elle l'est également parce que la BCE est un facteur de soutenabilité et de confiance.

Pour la clarté du débat démocratique il est nécessaire d'isoler cette dette Covid. Tous les Français doivent pouvoir distinguer l'évolution de la dette publique qui relève de l'action de notre majorité, de celle qui relève de la crise et du "quoi qu'il en coûte". Alors que nous étions parvenus à réduire notre dette (101 % du PIB au deuxième trimestre 2017 à 98 % fin 2019), celle-ci devrait atteindre 122 % du PIB d'ici la fin de l'année. En valeur, la dette Covid est aujourd'hui estimée à environ 215 milliards d'euros.

 **76 %**

des Français considèrent que la dette publique est un enjeu d'importance.*

● RECOMMANDATION 2 :

Isoler la dette Covid afin que les Français puissent distinguer l'évolution de la dette qui relève de l'action menée entre 2017 et 2019 de celle qui relève de la crise.

S'il faut isoler la dette Covid afin de bien la distinguer, il n'est pas nécessaire de la gérer différemment du reste de notre dette. Notre système fiscal nous permet déjà d'apurer sa partie sociale et notre majorité s'y est engagée en juin. Cette stratégie ne nous prive en rien de la politique accommodante de la BCE. Le reste de la dette Covid est largement détenu par la BCE et elle le restera sans doute pour très longtemps. Il est en effet extrêmement peu probable que la BCE s'engage dans une politique de remise de ces titres sur le marché si elle estime que cela conduirait à une remontée brusque des taux d'intérêt. L'expérience récente de la FED (la banque centrale américaine) qui s'est essayée à cet exercice avant d'y renoncer rapidement vient à l'appui de cette analyse.

* Source : « Enjeux d'avenir : dette publique », Sondage ViaVoice pour LaREM, février 2021

3

MAINTENIR L'ÉTAT D'URGENCE BUD- GÉTAIRE AUSSI LONGTEMPS QUE NÉCESSAIRE

Les leçons de la crise financière et économique de 2008 méritent d'être rappelées : lorsque les mesures de soutien à l'économie et à la consommation des ménages sont coupées trop tôt, c'est toute l'économie qui cale. Dans le contexte actuel, il est donc nécessaire de reconduire les mesures de soutien à l'économie aussi longtemps que nécessaire pour passer la crise et se donner de nouvelles perspectives de croissance. C'est pour cela que nous assumons et assumerons l'état d'urgence budgétaire.

Dans ce contexte également, les 100 milliards d'euros d'investissement du Plan de relance sont une avancée historique : ils vont permettre de préparer la croissance, la transition écologique et les emplois de demain. Si la priorité doit aller à la consommation des crédits de la relance, il ne faut pas s'interdire la possibilité de les appuyer par des investissements supplémentaires voire un second plan, tant que les conditions d'endettement le permettent et la situation l'exige. Mais il n'est pas nécessaire de réaliser ce second plan de relance dès maintenant : la priorité doit être de déployer rapidement et intégralement le plan de relance déjà budgété.

● RECOMMANDATION 3 :

Maintenir l'état d'urgence budgétaire, les mesures de soutien et de relance jusqu'à ce que la France retrouve son niveau d'activité économique d'avant crise. Le retour à la normal devra se faire graduellement : les secteurs qui continueront à souffrir de la crise devront pouvoir bénéficier d'aides ciblées dans la durée.

 71 %

des Français pensent que l'exécutif a eu raison d'évoquer le « quoi qu'il en coûte » face à la crise.*

* Source : Les Français et le « quoi qu'il en coûte », Sondage Elabe pour Les Echos, Institut Montaigne et Radio Classique, Février 2021

**NOUS ASSUMONS
ET ASSUMERONS
L'ÉTAT D'URGENCE
BUDGÉTAIRE.**

4

PLANIFIER NOS INVESTISSEMENTS DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Les plans de relance français et européen sont jugés parmi les plus verts au monde par l'ONU. Nous nous en félicitons. Mais nous n'avons fait qu'une partie du chemin et nous devons continuer à investir pour protéger la planète. D'après les analyses du think tank I4CE, la France devra augmenter jusqu'à 2028 ses investissements publics annuels en faveur du climat de 10 à 15 milliards d'euros, dont 7 à 9 milliards pour l'État, de façon à respecter les accords de Paris sur le climat.

Nous souhaitons profiter de la période de taux bas pour sécuriser un programme d'investissements



83 %

des Français se sentent concernés par les crises écologiques.*

de 60 à 70 milliards d'euros nous permettant de couvrir nos besoins additionnels en investissements verts jusqu'à 2028.

● RECOMMANDATION 4 :

Profiter de la période de taux bas pour sécuriser un programme d'investissement de 60 à 70 milliards d'euros nous permettant de couvrir nos besoins additionnels en investissements verts jusqu'à 2028. Émis sous forme d'obligations assimilables du Trésor (OAT) vertes, ces milliards viendront alimenter un PIA (Programme d'investissements d'avenir) Climat. Nous aurons ainsi la garantie de leur bonne affectation et notre stratégie d'investissements écologiques sera sécurisée et alignée avec nos engagements climatiques.

* Source : Les Français et l'environnement, Sondage IFOP pour Agir pour l'Environnement - Novembre 2020

5

RÉPONDRE À L'IMPACT DE LA CRISE SUR LES JEUNES

A lors que les jeunes se sont beaucoup mobilisés pour protéger leurs aînés, ils sont aujourd'hui les premières victimes économiques de cette crise. Il était donc juste et nécessaire que le Gouvernement apporte une réponse rapide et massive. Primes à l'embauche, offres d'emploi, accompagnements, mentorat, services civiques, revalorisation des bourses, repas CROUS à 1 euro... le plan « 1 jeune, 1 solution » a permis de répondre de manière adaptée aux différents besoins de notre jeunesse.

Face à la durée de la crise, il nous faut cependant continuer à soutenir sans relâche ces jeunes qui entrent sur le marché du travail. C'est pourquoi nous appelons à rendre la Garantie

Jeunes universelle. Elle doit devenir un droit universel à un accompagnement humain et personnalisé vers l'emploi, en plus d'une aide financière pouvant aller jusqu'à 500 euros, équivalente à celle du RSA.

Se limiter à une aide purement financière comme certains le proposent avec un RSA Jeune, reviendrait à enfermer notre jeunesse dans une précarité sans perspective. Notre ambition pour la jeunesse française est tout autre.

● RECOMMANDATION 5 :

Rendre la Garantie Jeunes universelle. Elle doit devenir un droit inconditionnel pour tous les jeunes qui s'engagent dans la recherche d'emploi afin qu'ils bénéficient d'un accompagnement humain et financier. La Garantie Jeunes est donc un dispositif plus complet que serait un RSA Jeune mais également plus ciblé : il s'adresse d'abord aux jeunes qui ont besoin d'aide pour s'insérer dans le marché de l'emploi.

30 % 

des jeunes Français restent pessimistes quant à leur avenir professionnel.*

* Source : Les Français et la jeunesse Post-Covid, Sondage Elabe pour « Le Cercle des Economistes » - décembre 2020

**LA PANDÉMIE
A PAR AILLEURS
MONTRÉ QUE
LES RÈGLES DU PACTE
DE STABILITÉ
ET DE CROISSANCE
DEVAIENT ÊTRE
REPENSÉES.**

6

ADAPTER LE CADRE EUROPÉEN POUR MIEUX FAIRE FACE AUX CRISES

Une Europe au rendez-vous. Début 2020, la Commission a activé la clause de dérogation générale aux règles du pacte de stabilité et de croissance. Celle-ci a permis de suspendre jusqu'à nouvel ordre les règles budgétaires de l'Union afin de permettre aux États membres de recourir à un endettement massif pour faire face à la crise économique. Cette décision historique est la traduction européenne du « quoi qu'il en coûte ».

Nous nous félicitons que la Commission européenne ait annoncé début mars la prolongation de cet état d'urgence budgétaire et pris la

décision de ne pas réactiver les règles macroéconomiques contraignantes. La Commission européenne a en effet annoncé qu'elle ne rétablira les règles budgétaires qu'une fois le niveau d'activité économique d'avant crise atteint. Sa décision finale quant au maintien de la clause pour l'année 2022 sera prise en mai.

● RECOMMANDATION 6 :

Appeler la Commission à prolonger l'état d'urgence budgétaire européen jusqu'à la fin 2022. Cela passe par le maintien de l'activation de la clause de dérogation générale du Pacte de stabilité et de croissance jusqu'à cette date.

La pandémie a par ailleurs montré que les règles du Pacte de stabilité et de croissance devaient être repensées pour mieux refléter les changements de cycle et les spécificités économiques et budgétaires des États membres. Si des progrès sont à noter, comme les nouvelles marges d'interprétation ou encore la surveillance des objectifs d'investissements verts pays par pays, il nous faut aller plus loin.

Lors des élections européennes, notre majorité a défendu une refonte du Pacte de stabilité en un Pacte de soutenabilité reposant sur deux jambes : la discipline fiscale et la discipline climatique. La crise actuelle montre la pertinence de cette proposition : d'un contrôle budgétaire statique, il faut passer à une logique d'investissement dynamique en lien avec les priorités de l'Union. Il existe plusieurs options pour protéger les investissements s'inscrivant dans les grandes priorités européennes telle la transition écologique.

**D'UN CONTRÔLE
BUDGÉTAIRE STATIQUE,
IL FAUT PASSER
À UNE LOGIQUE
D'INVESTISSEMENT
DYNAMIQUE EN LIEN
AVEC LES PRIORITÉS
DE L'UNION.**

● **RECOMMANDATION 7 :**

Une fois la crise passée, l'Europe s'engagera dans une révision de ses règles budgétaires. Nous proposons que la France défende la transformation du Pacte de stabilité en un Pacte de soutenabilité. Les règles budgétaires européennes doivent être repensées, notamment pour mieux tenir compte des investissements à réaliser dans les priorités de l'Union, en particulier l'urgence écologique.

7

UN ACCORD INTERNATIONAL SUR LA TAXATION DES MULTI- NATIONALES

Les Français font face à une situation économique et sanitaire difficile et l'État s'endette lourdement pour préserver notre système social et productif : **les pratiques d'évasion et d'optimisation fiscales en sont d'autant plus insupportables.**

Suite à l'élection du Président Biden et le retour de États-Unis à la table des défenseurs du multilatéralisme, un accord au niveau de l'OCDE est en vue sur la taxation des multinationales et devrait être finalisé cet été. L'accord

va **permettre aux États de taxer les multinationales lorsqu'elles génèrent des profits sur leur territoire, même si elles n'y ont pas de présence physique** (par exemple : si elles sont situées dans un paradis fiscal). Il mettra également en place **un niveau de taxation minimum autour de 12,5%** pour les entreprises dans le monde. Les bénéficiaires de cette réforme sont chiffrés à 100 milliards de dollars par an, dont la moitié serait payée par les cent plus grandes entreprises multinationales.

Dans un monde globalisé où les capitaux circulent facilement, la lutte contre les pratiques d'évasion ne peut réussir que par la coopération internationale. **Grâce à l'action de l'OCDE et de la France en particulier, jamais nous n'avons été aussi proches d'un accord sur un impôt minimum mondial sur le bénéfice des sociétés.** La France sera pleinement mobilisée pour sa mise en œuvre en juillet, afin de récupérer entre 4 à 8 milliards d'euros de recettes fiscales par an selon le CAE.

● RECOMMANDATION 8 :

Soutenir l'action du gouvernement et de l'OCDE pour parvenir d'ici juillet à l'instauration d'un impôt minimum mondial sur les bénéficiaires. La France pourra ainsi récupérer 4 à 8 milliards d'euros par an.

8

SE DONNER UNE NOUVELLE TRAJECTOIRE POUR LES DÉPENSES PUBLIQUES

Si la France a pu s'engager dans le « quoi qu'il en coûte » en soutenant pleinement les entreprises et les emplois depuis mars 2020, c'est grâce à l'action menée depuis 2017 : baisse de la dette, niveaux de déficits les plus bas depuis 10 ans, sortie de la procédure européenne pour déficit excessif, baisses historiques des impôts et du taux de chômage. Ces efforts ont restauré la crédibilité de notre gestion de dette vis-à-vis des épargnants et des investisseurs.

Une fois la crise passée, il nous

faudra renouer avec cet élan réformateur pour ne pas éroder cette confiance. Ces réformes viendront de plus libérer la croissance et, par conséquent, réduire notre dette. Prendre le chemin inverse à celui de l'ensemble de nos partenaires de la zone euro ne ferait que renchérir le coût de notre endettement, jusqu'à devenir prohibitif et nous obliger à revenir brutalement à un déficit nul.

Le besoin de renouer avec notre trajectoire de dépenses publiques d'avant crise se justifie également par la nécessité de nous préparer à l'éventualité d'une prochaine crise. Pour cela, il sera nécessaire de redonner à notre pays des marges de manœuvre financières.

Les réformes, source de croissance et d'efficacité, devront donc se poursuivre. Cela implique notamment de rouvrir la discussion sur les retraites avec les partenaires sociaux dès que la situation sanitaire et économique le permettra. Nous continuons de penser qu'elle est nécessaire à la soutenabilité de notre modèle social.

● RECOMMANDATION 9 :

Une fois la crise passée, reprendre la trajectoire des finances publiques initiée en 2017 et les réformes créatrices de croissance. Cette gestion responsable nous permettra de réduire notre niveau d'endettement autant que nous donner les moyens de faire face à une prochaine crise.

AUTEURS :

Laurent Saint-Martin, député du Val-de-Marne et rapporteur général du budget; **Pascal Canfin**, Président de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire du Parlement européen; **Bénédicte Peyrol**, députée de l'Allier; **Didier Rambaud**, sénateur de l'Isère; **Alain Richard**, sénateur du Val-d'Oise; et **Stéphanie Yon-Courtin**, députée européenne.

EM!

